

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences et règlement d'examen en licence professionnelle en 60 ECTS Année universitaire 2026-2027

Validés au conseil d'IUT du 6 juillet 2026
Titre I et II : approuvés par la CFVU du 15 juillet 2026
Titre III : Approuvé par la CFVU du 10 septembre 2026

Titre I : Cadrage établissement (niveau 1)

- 1) Architecture et principes généraux d'organisation de la licence professionnelle**
 - A) Architecture
 - B) Inscriptions administratives et pédagogique
- 2) Evaluation et validation de la licence professionnelle**
 - A) Organisation et règles du contrôle des connaissances et des compétences
 - a) Organisation du contrôle de connaissance et des compétences
 - b) Organisation des évaluations propres à chaque formation (niveau 3)
 - c) Obligation d'assiduité
 - B) Critères d'acquisition des connaissances et des compétences appliquées dans l'établissement
 - a) Acquisition des BCC, des UE et validation des ECUE
 - b) Validation de l'année
 - c) Validation de la licence professionnelle
 - d) Détermination de la mention obtenue au diplôme
 - C) Règles de progression
- 3) Prise en compte des absences**
 - A) Absence à un examen terminal
 - B) Absence à une évaluation de contrôle continu
 - C) Étudiants en régime spécial d'études (RSE)
 - D) Session exceptionnelle
- 4) Bonification semestrielle**
- 5) Stages facultatifs**

Titre II : Cadrage IUT (niveau 2)

Article 1 : Assiduité
Article 2 : Liste des aménagements pour les épreuves d'examen des étudiants en situation de handicap
Article 3 : Bonification
Article 4 : Fraude aux examens
Article 5 : Résultats d'examens
Article 6 : Jury
Article 7 : Session exceptionnelle

Titre III : Cadrage Département : maquettes d'enseignement et M3C spécifiques aux unités d'enseignement (niveau 3)

Titre I : Cadrage établissement

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des formations de licence professionnelle (LP) de l'Université d'Aix-Marseille s'organisent selon trois niveaux :

- niveau 1 : le présent cadrage de l'établissement,
- niveau 2 : les prescriptions communes à l'ensemble LP d'une même composante,
- niveau 3 : les dispositions propres à une formation : maquettes d'enseignement et M3C spécifiques aux unités d'enseignement (UE).

Les règles de niveau 2 et 3 des composantes doivent respecter strictement les règles de niveau 1 de l'établissement.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences propres à chaque formation sont exposées en détail dans le niveau 3 et publiées sur les sites web des composantes : il appartient à chaque étudiant d'en prendre connaissance et de s'y reporter précisément.

L'organisation et le déroulement des examens se conforment par ailleurs à la Charte des examens d'AMU.

L'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle (comme ChatGPT ou autre) lors de la production de travaux personnels ou de groupe de toute nature, susceptible de faire l'objet d'une évaluation, est considérée comme une fraude passible de poursuites disciplinaires, à moins qu'elle ne soit expressément autorisée. Dans ce cas, elle devra être explicitement mentionnée, comme n'importe quel emprunt ou citation d'une source externe.

1. Architecture et principes généraux d'organisation de la licence professionnelle

1.A) Architecture

Chaque licence professionnelle est organisée en semestres, eux-mêmes décomposés en blocs de connaissances et de compétences (BCC), en unités d'enseignement (UE) et éventuellement en éléments constitutifs d'UE (ECUE). Seules les UE sont affectées d'un nombre défini de crédits (ECTS). Un semestre correspond à un total de 30 crédits, répartis sur l'ensemble des UE qui le constituent. Une année universitaire se compose de deux semestres : elle regroupe un total de 60 crédits.

Un semestre est constitué de trois à quatre blocs de connaissances et de compétences.

Pour les LP en 1 an et 60 ECTS, la structuration en BCC jumeaux n'est pas obligatoire. Les BCC jumeaux portent le même intitulé et concernent les mêmes connaissances et compétences.

La licence professionnelle sanctionne un niveau correspondant à 180 crédits européens à l'issue de parcours de formation spécifiques et professionnalisés. Ces parcours de formation permettent l'élaboration progressive des projets professionnels des étudiants et correspondent à l'acquisition d'un nombre de crédits compris entre 60 et 180.

1.B) Inscriptions administrative et pédagogique

L'**inscription administrative annuelle** permet à l'étudiant de s'acquitter de ses droits de scolarité : elle n'a lieu qu'une fois au début de l'année universitaire et couvre donc les deux semestres.

Pour les licences professionnelles en 60 ECTS, le nombre d'inscriptions annuelles consécutives est limité à une sauf décision contraire du jury d'année qui peut autoriser le redoublement. Le triplement n'est pas autorisé.

Les étudiants ayant interrompu leurs études supérieures depuis trois ans au moins bénéficient à nouveau du droit aux inscriptions administratives annuelles.

L'inscription administrative doit impérativement être complétée par une **inscription pédagogique semestrielle**. Cette inscription pédagogique conditionne l'inscription aux examens.

2. Evaluation et validation de la licence professionnelle

2.A) Organisation et règles du contrôle des connaissances et des compétences

2.A)a) Organisation du contrôle des connaissances et des compétences

Les enseignements semestriels donnent lieu à une évaluation des acquis dont les modalités d'organisation relèvent du seul choix de la composante dans le respect de la réglementation.

Dans cette perspective, trois types d'organisation du contrôle des connaissances et des compétences sont possibles :

- évaluation au seul moyen d'un contrôle terminal (CT) ;
- évaluation à l'issue d'une combinaison entre contrôle terminal et contrôle continu selon des pondérations fixées par la composante (CCP) ;
- évaluation au moyen d'une évaluation continue intégrale (ECI).

Lorsque l'ECI est instaurée pour un ECUE, pour une UE ou pour un BCC, celle-ci se compose d'au moins trois épreuves réparties dans le semestre. Aucune des épreuves organisées dans le cadre de l'ECI ne peut représenter plus de 50 % de la note finale de l'ECUE, de l'UE ou du BCC.

2.A)b) Organisation des évaluations propres à chaque formation (niveau 3)

Conformément à l'arrêté du 6 décembre 2019 il n'existe pas de session de rattrapage ou seconde chance. Toutefois, dans les conditions définies par les composantes dans le niveau 2 ou 3 des M3C, une seconde chance peut être organisée selon les modalités ci-dessous pour les LP en un an.

Pour les LP en un an deux formules, exclusives l'une de l'autre, sont possibles :

- soit il existe des BCC jumeaux Dans ce cas, les BCC jumeaux se compensent entre eux pour la validation de l'année et l'évaluation des connaissances et des compétences est effectuée sur une session unique,
- soit il n'existe pas des BCC jumeaux. Dans ce cas, les BCC ne se compensent pas et l'évaluation des connaissances et des compétences est effectuée avec une seconde chance.

Cette seconde chance peut revêtir la forme :

- d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (seconde session) ;
- d'une évaluation continue intégrale (ECI). Cette seconde chance est alors comprise dans les modalités de mise en œuvre de cette évaluation.

1°/ Dans le cas d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale quelles que soient les modalités de cette dernière (CT, ECI ou CCP) :

- Les UE devant être réévaluées en seconde chance seront celles qui n'auront été acquises ni par capitalisation ni par compensation à l'issue de la session initiale d'évaluation.
- Toutefois, la composante peut décider de mettre en œuvre une organisation globalisée de l'évaluation au sein d'un BCC. Dans cette hypothèse, la seconde chance pourra concerner des UE déjà validées si elles figurent au sein d'un BCC (Cf 2)B)a)) non validé. La note de la seconde chance remplacera alors la note de l'évaluation initiale pour :
 - les UE qui n'avaient été acquises ni par capitalisation ni par compensation ;
 - les UE acquises par capitalisation ou par compensation seulement lorsqu'elle sera supérieure à la note obtenue à l'évaluation initiale.

Pour les travaux pratiques ainsi que pour les UE et éléments constitutifs d'UE ayant fait l'objet d'un contrôle continu partiel durant le semestre, l'opportunité de conserver ou non les notes de contrôle continu de l'évaluation initiale pour l'évaluation supplémentaire (seconde session) est laissée à l'appréciation de la composante.

2°/ Dans le cas d'une évaluation continue intégrale (ECI) :

Trois épreuves minimums sont organisées par ECUE, par UE ou par BCC à chaque semestre. La seconde chance est alors définie, dans les conditions fixées par le niveau 3 des M3C selon l'une des modalités suivantes :

- la dernière épreuve de l'ECI représentera la seconde chance. Cette seconde chance prend en compte la meilleure note obtenue entre d'une part la moyenne des notes à toutes les épreuves et d'autre part la moyenne des notes obtenues à toutes les épreuves exceptée la dernière ;
- la dernière épreuve porte sur l'ensemble de l'enseignement qui fait l'objet de cette évaluation continue intégrale. La seconde chance prend en compte la meilleure note obtenue entre d'une part la moyenne des notes à toutes les épreuves et d'autre part la note de la dernière épreuve ;
- la mise en œuvre d'une évaluation supplémentaire après la publication des résultats de l'évaluation initiale (cf. 1°/).

2.A)c) Obligation d'assiduité

Les étudiants inscrits dans une licence professionnelle sont soumis à une obligation d'assiduité concernant la présence à toutes les activités pédagogiques (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, enseignements à distance, enseignements mobilisant les outils numériques, séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle, projets individuels ou collectifs et examens) faisant partie du cursus. Toute dérogation éventuelle à cette règle sera exercée dans des conditions fixées par la composante.

Tout étudiant est tenu de se présenter à toutes les évaluations auxquelles il est convoqué. Dans le cas contraire, il sera automatiquement déclaré « défaillant », sans application des règles de compensation précisées dans le paragraphe 2.B).

2.B) Critères d'acquisition des connaissances et des compétences appliqués dans l'établissement

2.B)a) Acquisition des BCC, des UE et validation des ECUE

La validation des BCC dépend du mode de structuration de la licence professionnelle (cf 2)A)b) :

- Quand la formation présente des BCC jumeaux, ils sont validés par capitalisation ou par compensation dès lors que leur moyenne annuelle, pondérée par les ECTS des UE qui les composent, est supérieure ou égale à 10/20. Les UE se compensent entre elles, annuellement, à l'intérieur des BCC jumeaux.
- Quand la formation ne présente pas de BCC jumeaux (uniquement dans le cas des LP en un an), ils doivent tous être validés en 1^{ère} session ou en seconde chance le cas échéant. La moyenne de chaque BCC, pondérée par les ECTS des UE qui le compose, doit être supérieure ou égale à 10/20. Les UE se compensent entre elles à l'intérieur d'un BCC, Les ECUE se compensent entre eux à l'intérieur d'une UE.

Une UE est acquise par capitalisation dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20.

Lorsqu'une UE est acquise par capitalisation ou par compensation, elle confère à l'étudiant les crédits correspondants.

Si l'UE comporte des éléments constitutifs, la note à l'UE est obtenue par calcul de la moyenne pondérée des éléments qui la composent. Dans ce cas, les coefficients respectifs des éléments constitutifs de l'UE sont précisés dans les dispositions particulières propres à la formation (niveau 3 des M3C). La compensation entre ces éléments constitutifs s'effectue sans note éliminatoire. Ces éléments constitutifs sont considérés comme définitivement validés, quelle que soit la note attribuée à chacun d'eux dès lors que l'UE est capitalisée ou compensée.

Les éléments constitutifs ne sont pas capitalisables ; la note supérieure ou égale à 10/20 pour un élément constitutif au sein d'une UE non capitalisée ou non compensée peut néanmoins être conservée pour les différentes évaluations d'une même année universitaire, dans des conditions fixées par la composante.

Les ECUE se compensent entre eux à l'intérieur d'une UE.

Les éléments pédagogiques affectés d'une validation d'acquis sans note ou d'une dispense d'examen ne sont pas pris en compte dans les calculs de moyennes numériques. Celles-ci sont établies sur la base des moyennes des UE pondérées selon les crédits afférents.

Pour une validation des acquis de l'expérience partielle (VAE partielle), les UE ne peuvent être acquises que par capitalisation.

Toute UE obtenue, par capitalisation ou par compensation, l'est définitivement, sans possibilité de renonciation, sous réserve des dispositions du 2.A)b)1°.

2.B)b) Validation de l'année

La moyenne du semestre est donnée à l'étudiant à titre purement informatif au choix de la composante dans les M3C niveau 2. Elle est obtenue par calcul de la moyenne des UE semestrielles pondérée par les ECTS qu'elles portent, éventuellement majorée de la valeur du bonus semestriel.

Les crédits attribués à chaque UE sont utilisés comme coefficients pour le calcul des moyennes générales à l'année et au diplôme (cf 2.B)d)).

Les points de bonification éventuels sont intégrés dans chacune des UE composant le semestre.

Pour les LP en un an, la validation de l'année dépend de la structuration des BCC :

- Si la formation présente des BCC jumeaux, l'année est validée lorsque les moyennes des BCC annuels sont supérieures ou égales à 10/20,
- Si la formation ne présente pas de BCC jumeaux, l'année est validée lorsque les moyennes de chacun des BCC sont supérieures ou égales à 10/20.

L'acquisition de l'année confère à l'étudiant l'ensemble des crédits correspondants.

2.B)c) Validation de la licence professionnelle

La délivrance de la licence professionnelle en un an est subordonnée à la validation de l'année et entraîne l'acquisition de 60 crédits. Dans le calcul de la moyenne du diplôme de licence professionnelle, seules sont prises en compte les notes obtenues à l'Université d'Aix-Marseille.

2.B)d) Détermination de la mention obtenue au diplôme

La mention de la licence professionnelle est établie sur la moyenne des BCC de l'année de formation pondérée par les ECTS des UE les constituant.

La mention est attribuée selon les paliers suivants :

- * $12 \leq M < 14/20$: mention Assez Bien,
- * $14 \leq M < 16/20$: mention Bien,
- * $16 \leq M < 18/20$: mention Très Bien,
- * $18 \leq M \leq 20/20$: mention Très Bien avec félicitations du jury.

2.C) Règles de progression

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10/20 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

3. Prise en compte des absences

Les absences se justifient dans un délai de **cinq jours ouvrés** (réduit à **2 jours ouvrés pour les étudiants en alternance**).

Les absences pouvant être justifiées sous réserve de présenter un justificatif sont les suivantes :

Absence pour maladie ou accident	- Certificat médical ou bulletin d'hospitalisation pour les étudiants en formation initiale - Arrêt de travail pour les étudiants en alternance ou en formation continue
----------------------------------	---

Evènement exceptionnel et non prévisible	- Décès d'un membre proche (conjoint, père, mère, grands-parents, enfant, fratrie) - Grève de transport, suppression de train, ... - Intempéries
Convocations officielles	- Permis de conduire, journée d'appel, convocations judiciaires, ...
Convocation	- Participation à une compétition sportive pour les sportifs de haut niveau

Les autres motifs d'absences seront appréciés par la composante.

3.A) Absence à un examen terminal

Le statut « défaillant » est affecté à tout étudiant ayant enregistré une absence justifiée ou injustifiée à un examen terminal.

Le statut de défaillant entraîne le non calcul de la moyenne du ou des BCC correspondant(s) et donc l'invalidation de l'année.

Les étudiants absents lors d'une épreuve de contrôle terminal bénéficient d'un délai de **cinq jours ouvrés** (réduit à **2 jours ouvrés pour les étudiants en alternance**) pour justifier leur absence auprès de la scolarité de leur composante de rattachement. Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.

3.B) Absence à une évaluation de contrôle continu

Les étudiants absents lors d'une épreuve de contrôle continu bénéficient d'un délai de **cinq jours ouvrés** (réduit à **2 jours ouvrés pour les étudiants en alternance**) pour justifier leur absence auprès de la scolarité de leur composante de rattachement. Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.

Dans le cadre d'un contrôle continu, il appartient à la composante d'apprécier dans quelle mesure une absence constatée à une/des épreuve(s) constitutive(s) de l'évaluation déterminera le statut de défaillant.

3.C) Etudiants en régime spécial d'études (RSE)

Les étudiants en RSE peuvent notamment prétendre à des aménagements spécifiques selon les modalités fixées par la composante en application du [cadre AMU](#). Les étudiants en RSE inscrits dans une LP en un an structurée sans BCC jumeaux doivent bénéficier d'une seconde chance.

3.D) Session exceptionnelle

A l'issue de la dernière session d'examen, l'admission à composer lors d'une session exceptionnelle de substitution organisée par la composante peut être autorisée au bénéfice des étudiants défaillants qui en ont formulé la demande expresse, et dont l'absence a été justifiée dans les délais impartis.

Une commission *ad hoc* de composante est compétente pour statuer sur ces demandes. Elle apprécie le caractère exceptionnel et la gravité des circonstances de l'absence justifiée.

S'agissant des étudiants d'une LP en un an ou des étudiants en dernière année d'une LP en trois ans, les épreuves de la session exceptionnelle du semestre impair pourront être organisées de manière anticipée avant la dernière session d'examen.

4. Bonification semestrielle

La pratique d'une ou de deux activités facultatives donnant lieu à un bonus semestriel est possible : ce choix sera exprimé par l'étudiant à l'occasion de son inscription pédagogique semestrielle.

La nature de ces activités relèvera de l'une des catégories suivantes : 1) sport, 2) engagement étudiant, 3) approfondissement des connaissances, 4) culture, 5) créativité, entrepreneuriat et innovation.

Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d'activités est proposé par l'établissement, lequel s'impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d'autres activités relevant de ces cinq catégories en respectant les niveaux de gradation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des MCC de la composante (cf. Charte des bonus). Il appartient à l'étudiant de se renseigner auprès des services compétents de son UFR/département/école/institut.

La bonification ainsi obtenue se traduit par une majoration de la moyenne des BCC du semestre, dans le respect d'un plafond fixé à 0.5 point d'augmentation, quel que soit le nombre d'activités effectivement suivies par l'étudiant. Les points de bonification éventuels sont intégrés dans chacun des BCC composant le semestre.

Un bonus pris en compte lors de l'évaluation initiale sera utilisé pour toutes les évaluations d'une même année universitaire. En cas de non validation de l'année, le bénéfice des points de bonus ne sera pas conservé sur les UE non acquises. L'étudiant autorisé à redoubler par le jury pourra alors suivre de nouveaux bonus.

Un bonus semestriel ne peut être pris en compte si l'activité bonifiée est identique au contenu d'un enseignement obligatoire ou optionnel présent dans le semestre.

5. Stages facultatifs

Par ailleurs, les étudiants ont la possibilité de faire des stages facultatifs, comptant pour 3 ECTS surnuméraires, obligatoirement accompagnés d'une convention. Ces stages font l'objet d'une validation préalable par le responsable de formation et d'une évaluation créditée sous la forme d'une UE supplémentaire.

Titre II : Cadrage IUT

Article 1 – Assiduité

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire.

a) Justification d'absences

Le défaut d'assiduité aux activités pédagogiques organisées dans le cadre des formations peut être sanctionné d'un malus à hauteur de 0,1 point par absence injustifiée. **Il est appliqué à la moyenne de chaque unité d'enseignement.**

Toute absence aux activités pédagogiques organisées dans le cadre des formations doit être justifiée par un document officiel original - un arrêt de travail en ce qui concerne les étudiants en alternance ou en formation continue.

La validité de la justification est laissée à l'appréciation du chef de département ou du directeur des études.

Toute absence prévue doit être signalée à l'avance à l'administration avec un justificatif. Il est, par conséquent, nécessaire de prévenir le responsable de la filière (directeur des études ou chef de département) ainsi que les enseignants concernés.

En cas d'absences justifiées récurrentes :

- La direction du département pourra demander à l'étudiant de se rapprocher du Service Santé des Étudiants (SSE) ou des services sociaux du CROUS,
- Dans la mesure où le nombre d'absences même justifiées ne permet pas à l'étudiant d'acquérir les compétences nécessaires et/ou d'être évalué, il pourra être déclaré défaillant.

b) Absence aux évaluations

En cas d'absence à une évaluation, le responsable de formation est seul compétent pour apprécier si cette absence est justifiée et mettre en place un examen de substitution dans le cadre d'une session exceptionnelle (cf. dispositions 3) D – Titre I cadrage établissement ci-dessus).

En cas d'absence justifiée ou non à l'examen de substitution organisée dans le cadre de la session exceptionnelle, l'étudiant est déclaré défaillant.

Article 2 – Liste des aménagements possibles pour les épreuves d'examen des étudiants en situation de handicap

- Temps majoré pour les épreuves écrites (1/3 temps)
- Temps majoré pour les épreuves orales (1/3 temps)
- Si préparation écrite des épreuves orales : temps majoré (1/3 temps)
- Secrétaire pour l'épreuve rédactionnelle et/ou QCM
- Prêt d'un ordinateur AMU non équipé de logiciels adaptés pour l'épreuve rédactionnelle
- Prêt d'un ordinateur AMU équipé de logiciels adaptés pour l'épreuve rédactionnelle
- Agrandissement A3 des sujets d'examen
- Transcription des sujets d'examen en braille
- Autorisation d'utiliser une trousse médicale
- Autorisation de sortir de la salle dans la limite du tiers temps
- Autorisation de se restaurer et de s'hydrater
- Mise à disposition de matériel spécifique : (exemple : lampe, chaise)
- Autorisation port de matériel spécifique : (exemple : bouchons d'oreilles)
- Placement spécifique dans la salle : côté couloir ou fenêtre / 1er ou dernier rang / proche de la sortie.
- Une dispense d'assiduité de 20 heures maximum sous réserve de l'accord de l'entreprise pour les étudiants en alternance.

Article 3 – Bonification

Les étudiants peuvent améliorer leur moyenne en pratiquant une ou deux activités facultatives ouvrant droit à bonification listées dans [le socle commun d'activités proposé par l'Université](#) et/ou dans la liste des activités spécifiques à l'IUT (cf. site intranet de l'IUT) à condition que ces activités ne soient pas évaluées dans le cadre de la maquette pédagogique (projet tutoré...) ni rémunérées dans le cadre d'un contrat de travail étudiant.

Quel que soit le nombre d'activités suivies, le bonus est comptabilisé dans la moyenne de chaque UE du semestre, dans la limite de 0.5 point.

Article 4 - Fraude aux examens

- En cas de fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'examen, la [Charte des examens de l'Université](#) s'applique.
- Conformément au code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle d'une œuvre de l'esprit faite sans le consentement de son auteur est illicite. Le délit de contrefaçon (plagiat) peut donner lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre judiciaire (cf. charte anti-plagiat).
- L'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle (comme ChatGPT ou autre) lors de la production de travaux personnels ou de groupe de toute nature, susceptible de faire l'objet d'une évaluation, est considérée comme une fraude passible de poursuites disciplinaires, à moins qu'elle ne soit expressément autorisée. Dans ce cas, elle devra être explicitement mentionnée, comme n'importe quel emprunt ou citation d'une source externe.

Article 5 - Résultats d'examen

Les résultats d'examen sont portés à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et/ou dans l'Environnement Numérique de Travail (ENT). Après publication des résultats, les étudiants peuvent demander à consulter leurs copies.

En cas de contestation de décisions de jury, l'étudiant dispose de deux mois à compter de la réception de cette décision pour la contester. Il convient d'adresser une demande écrite auprès de la direction de l'IUT avec copie au chef du département concerné et au responsable de la scolarité.

Article 6 – Jury

Le jury est désigné annuellement, par arrêté du Directeur de l'IUT sur délégation du Président de l'Université. Il est composé d'au moins un quart et au plus la moitié des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle, et délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant.

A l'issue du semestre impair, il se prononce sur la validation des unités d'enseignement.

A l'issue du semestre pair, il se prononce sur l'attribution de la licence professionnelle en 60 ECTS.

Article 7 - Session exceptionnelle

Dans le cas où l'étudiant est déclaré défaillant et dont l'absence a été justifiée, les membres du jury de la formation déterminent après échange avec l'étudiant la liste des épreuves devant être présentées.

Il appartient à l'étudiant, comme mentionné au paragraphe 3). D. ci-dessus, de demander, justificatifs à l'appui, l'organisation d'une session exceptionnelle auprès du responsable de la formation.

Titre III : cadrage Départements - maquettes d'enseignement et M3C spécifiques aux unités d'enseignement (UE)

Le principe retenu est celui de l'évaluation continue intégrale au niveau de chaque unité d'enseignement.

Textes M3C : <https://intra-iut.univ-amu.fr/scolarite-pedagogie#section-8177>

L'ensemble des maquettes de formation de Licence professionnelle sont disponibles en cliquant sur le lien URL suivant : <https://amubox.univ-amu.fr/s/oFSdM4kgm9r9Cnm>

En annexe 3, M3C spécifiques aux unités d'enseignements (UE) de chaque licence professionnelle en 60 ECTS rattachées à l'IUT d'Aix-Marseille (approuvées par la CFVU du 10 septembre 2026).

ANNEXE 1

Modèle de validation des BCC matriciels : LP en 1 an avec BCC jumeaux

BCC jumeau Sem impair	ECTS	ECUE	M3C niveau 3 (Coefficient)	Note des ECUE	Moyenne du BCC jumeau	BCC jumeau Semestre pair	ECTS	ECUE	M3C niveau 3 (Coefficient)	Note des ECUE	Moyenne du BCC jumeau	Moyenne annuelle du BCC (Sem impair et Sem pair)
UE1	10	ECUE1 ECUE2 ECUE3	4 3 3	15 9 11	12	UE4	10	ECUE8 ECUE9 ECUE10	4 3 3	10 8 13	10,3	11,1
UE2	8	ECUE1 ECUE4 ECUE5	3 3 2	15 12 11	12,9	UE5	10	ECUE9 ECUE11 ECUE12	3 4 3	8 12 6	9	10,7
UE3	12	ECUE2 ECUE6 ECUE7	4 4 4	9 8 5	7,3	UE6	10	ECUE8 ECUE9 ECUE13	4 3 3	10 8 15	10,9	8,9

La compensation annuelle s'effectue entre les BCC jumeaux des deux semestres.

Dans le cas précis, le BCC3 (UE3 et UE6) n'est pas validé annuellement (note annuelle à 8,9/20); l'année n'est donc pas validée.

L'année du redoublement, seule l'UE3 qui est non capitalisée sera réévaluée. L'UE6 reste capitalisée. La validation de l'année ne sera effective que lorsque le BCC3 aura une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

ANNEXE 2

Référence des textes juridiques applicables

dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances et des compétences

- le code de l'éducation et notamment ses articles L 612-6; L 612-6-1 et L 613-1, D 612-32-1 à D 612-32-5 et D 612-33 à D 612-36-4,
- l'arrêté modifié du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur,
- l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle.

ANNEXE 3

M3C spécifiques aux unités d'enseignement (UE)

Approuvées par la CFVU du 10 septembre 2026

- Licence professionnelle Métiers de la radioprotection et de la sécurité nucléaire parcours Contrôle des rayonnements ionisants et application des techniques de protection (CRIATP)
- Licence professionnelle Gestion des risques industriels et technologiques parcours Inspection des sites industriels (ISI)
- Licence professionnelle Métiers de l'industrie : industrie aéronautique (MIA)
- Licence professionnelle Métiers des réseaux informatiques et télécommunications parcours Réseaux sans fil et haut débit (RSFHD)
- Licence professionnelle Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique parcours Géomatique de l'environnement, du tourisme et de l'aménagement en montagne (SIG)

M3C Niveau III - Licence Professionnelle CRIATP

Validées lors du conseil d'IUT du 6 juillet 2026

Approuvées par la CFVU du 10 septembre 2026

Compétences	Semestre 5	Intitulé UE et ECUE	ECTS	Régime examen	Formule de la note finale	Type d'épreuve (session unique)	Durée de l'épreuve
Compétence 1	UE 5.1	BCC1 : Evaluer les risques radiologiques en tenant compte des autres risques professionnels	8	ECI	$NF = ((\text{note ECUE R5,01} * 2) + (\text{note ECUE R5,02} * 2) + (\text{note ECUE R5,03} * 3) + (\text{note ECUE R5,04} * 1) + (\text{ECUE P5,01} * 2) + (\text{ECUE P5,02} * 2)) / 12$		
	ECUE R5,01	R5.01 Caractéristiques des rayonnements ionisants			1 E	E	2h30
	ECUE R5,02	R5.02 Modalités de transfert d'énergie			1 E	E	1h30
	ECUE R5,03	R5.03 Dosimétrie des rayonnements ionisants			0,7E1+0,3E2	E	E1=2h, E2=1h
	ECUE R5,04	R5.04 Prévention des risques			1E	E	1 h
	ECUE P5,01	P5.01 Projet tutoré			0,2 TP1 + 0,4 TP2 + 0,2 E1 + 0,2 E2	E + TP	TP1=1/2h, TP2=1h, E1=1/2h, E2=1/2h
	ECUE P5,02	P5.02 Alternance			E	E+note tuteur	1h

Compétences	Semestre 5	Intitulé UE et ECUE	ECTS	Régime examen	Formule de la note finale	Type d'épreuve (session unique)	Durée de l'épreuve
Compétence 2	UE 5.2	BCC2 : Définir les techniques de protection contre les rayonnements ionisants	6	ECI	$NF = ((\text{note ECUE R5,05} * 3) + (\text{note ECUE R5,06} * 3) + (\text{note ECUE R5,08} * 1) + (\text{note ECUE R5,09} * 1) + (\text{ECUE P5,01} * 2) + (\text{ECUE P5,02} * 2)) / 12$		
	ECUE R5,05	R5.05 Techniques de protection contre l'exposition externe			0,8E+0,2*TP	E+TP	E=2h, TP=1h
	ECUE R5,06	R5.06 Techniques de protection contre l'exposition interne			1 E	E	1h30
	ECUE R5,08	R5.08 Mesures RP			0,6E+0,2TP+0,2O	E+TP+O	E1=1h30, TP=1/2h, O=1/2h
	ECUE R5,09	R5.09 Réglementation (Code du travail, Code de la santé Publique, Environnement)			0,6*E1+0,4*E2	E	E1=2h, E2=1 h
	ECUE P5,01	P5.01 Projet tutoré			0,2 TP1 + 0,4 TP2 + 0,2 E1 + 0,2 E2	E + TP	TP1=1/2h, TP2=1h, E1=1/2h, E2=1/2h
	ECUE P5,02	P5.02 Alternance			E	E+note tuteur	1h

Compétences	Semestre 5	Intitulé UE et ECUE	ECTS	Régime examen	Formule de la note finale	Type d'épreuve (session unique)	Durée de l'épreuve
Compétence 3	UE 5.3	BCC3 : Définir et mettre en œuvre des techniques de mesure et d'analyse	10	ECI	$F = ((\text{note ECUE R5,01} * 1) + (\text{note ECUE R5,02} * 1) + (\text{note ECUE R5,07} * 3) + (\text{note ECUE R5,08} * 2) + (\text{note ECUE R05,9} * 1) + (\text{ECUE P5,01} * 2) + (\text{ECUE P5,02} * 2)) / 12$		
	ECUE R5,01	R5.01 Caractéristiques des rayonnements ionisants			1 E	E	2h30
	ECUE R5,02	R5.02 Modalités de transfert d'énergie			1 E	E	1h30
	ECUE R5,07	R5.07 Techniques de détection des rayonnements ionisant			0,7E+0,3TP	E	E1=2h, TP=1h
	ECUE R5,08	R5.08 Mesures RP			0,6E+0,2TP+0,2O	E+TP+O	E1=1h30, TP=1/2h, O=1/2h
	ECUE R5,09	R5.09 Réglementation (Code du travail, Code de la santé Publique, Environnement)			0,6*E1+0,4*E2	E	E1=2h, E2=1 h
	ECUE P5,01	P5.01 Projet tutoré			0,2 TP1 + 0,4 TP2 + 0,2 E1 + 0,2 E2	E + TP	TP1=1/2h, TP2=1h, E1=1/2h, E2=1/2h
	ECUE P5,02	P5.02 Alternance			E	E+note tuteur	1h

Compétences	Semestre 5	Intitulé UE et ECUE	ECTS	Régime examen	Formule de la note finale	Type d'épreuve (session unique)	Durée de l'épreuve
Compétence 4	UE 5.4	BCC4 : Maîtriser la sûreté nucléaire et la gestion des déchets	6	ECI	$F = ((\text{note ECUE R5,03} * 1) + (\text{note ECUE R5,05} * 1) + (\text{note ECUE R5,06} * 1) + (\text{note ECUE R5,09} * 2) + \text{note}(\text{ECUE R05,10} * 3) + (\text{ECUE P5,01} * 2) + (\text{ECUE P5,02} * 2)) / 12$		
	ECUE R5,03	R5.03 Dosimétrie des rayonnements ionisants			0,7E1+0,3E2	E	E1=2h, E2=1h
	ECUE R5,05	R5.05 Techniques de protection contre l'exposition externe			0,8E+0,2*TP	E+TP	E=2h, TP=1h
	ECUE R5,06	R5.06 Techniques de protection contre l'exposition interne			1 E	E	1h30
	ECUE R5,09	R5.09 Réglementation (Code du travail, Code de la santé Publique, Environnement)			0,6*E1+0,4*E2	E	E1=2h, E2=1 h
	ECUE R5,10	R5.10 Sûreté Nucléaire et gestion des déchets			E	E	1h30
	ECUE P5,01	P5.01 Projet tutoré			0,2 TP1 + 0,4 TP2 + 0,2 E1 + 0,2 E2	E + TP	TP1=1/2h, TP2=1h, E1=1/2h, E2=1/2h
	ECUE P5,02	P5.02 Alternance			E	E+note tuteur	1h

Compétences	Semestre 6	Intitulé UE et ECUE	ECTS	Régime examen	Formule de la note finale	Type d'épreuve (session unique)	Durée de l'épreuve
Compétence 1	UE 6.1	BCC1 : Evaluer les risques radiologiques en tenant compte des autres risques professionnels	6	ECI	$NF = ((\text{note ECUE R6,01} * 2) + (\text{note ECUE R6,02} * 2) + (\text{note ECUE R6,03} * 3) + (\text{note ECUE R6,04} * 1) + [\text{ECUE P6,01} * 2] + [\text{ECUE P6,02} * 2]) / 12$		
	ECUE R6,01	R6.01 Caractéristiques des rayonnements ionisants			1 E	E	2h30
	ECUE R6,02	R6.02 Modalités de transfert d'énergie			1 E	E	1h30
	ECUE R6,03	R6.03 Dosimétrie des rayonnements ionisants			1E	E	2h
	ECUE R6,04	R6.04 communication, anglais, management			0,3*O1+0,3*O2+0,4*E	E+O	O1=1 h, O2=1h30, E=1h30
	ECUE P6,01	P6.01 Projet tutoré			M	E+O	
	ECUE P6,02	P6.02 Alternance			S	S (rapport+soutenance+note entreprise)	

Compétences	Semestre 6	Intitulé UE et ECUE	ECTS	Régime examen	Formule de la note finale	Type d'épreuve (session unique)	Durée de l'épreuve
Compétence 2	UE 6.2	BCC2 : Définir les techniques de protection contre les rayonnements ionisants	10	ECI	$NF = ((\text{note ECUE R6,04} * 1) + (\text{note ECUE R6,05} * 3) + (\text{note ECUE R6,06} * 3) + (\text{note ECUE R6,09} * 1) + [\text{ECUE P6,01} * 1] + [\text{ECUE P6,02} * 3]) / 12$		
	ECUE R6,04	R6.04 communication, anglais, management			0,3*O1+0,3*O2+0,4*E	E+O	O1=1 h, O2=1h30, E=1h30
	ECUE R6,05	R6.05 Techniques de protection contre l'exposition externe			0,8E+0,2*TP	E+TP	E=2h, TP=1h
	ECUE R6,06	R6.06 Techniques de protection contre l'exposition interne			1 E	E	1h30
	ECUE R6,09	R6.09 Règlementation (Code du travail, Code de la santé Publique, Environnement)			0,8*E+0,2*O	E+O	E=2h, O=1/2 h
	ECUE P6,01	P6.01 Projet tutoré			M	E+O	
	ECUE P6,02	P6.02 Alternance			S	S (rapport+soutenance+note entreprise)	

Compétences	Semestre 6	Intitulé UE et ECUE	ECTS	Régime examen	Formule de la note finale	Type d'épreuve (session unique)	Durée de l'épreuve
Compétence 3	UE 6.3	BCC3 : Définir et mettre en œuvre des techniques de mesure et d'analyse	6	ECI	$F = ((\text{note ECUE R6,01} * 1) + (\text{note ECUE R6,02} * 1) + (\text{note ECUE R6,07} * 3) + (\text{note ECUE R6,08} * 2) + (\text{note ECUE R05,9} * 1) + [\text{ECUE P6,01} * 1] + [\text{ECUE P6,02} * 3]) / 12$		
	ECUE R6,01	R6.01 Caractéristiques des rayonnements ionisants			1 E	E	2h30
	ECUE R6,02	R6.02 Modalités de transfert d'énergie			1 E	E	1h30
	ECUE R6,07	R6.07 Techniques de détection des rayonnements ionisant			1E	E	E=2h
	ECUE R6,08	R6.08 Mesures RP			1E	E	E=1h30
	ECUE R6,09	R6.09 Règlementation (Code du travail, Code de la santé Publique, Environnement)			0,8*E+0,2*O	E+O	E=2h, O=1/2 h
	ECUE P6,01	P6.01 Projet tutoré			M	E+O	
	ECUE P6,02	P6.02 Alternance			S	S (rapport+soutenance+note entreprise)	

Compétences	Semestre 6	Intitulé UE et ECUE	ECTS	Régime examen	Formule de la note finale	Type d'épreuve (session unique)	Durée de l'épreuve
Compétence 4	UE 6.4	BCC4 : Maîtriser la sûreté nucléaire et la gestion des déchets	8	ECI	$F = ((\text{note ECUE R6,03} * 1) + (\text{note ECUE R6,05} * 1) + (\text{note ECUE R6,06} * 1) + (\text{note ECUE R6,09} * 3) + \text{note}[\text{ECUE R05,10} * 2] + [\text{ECUE P6,01} * 1] + [\text{ECUE P6,02} * 3]) / 12$		
	ECUE R6,03	R6.03 Dosimétrie des rayonnements ionisants			1E	E	2h
	ECUE R6,05	R6.05 Techniques de protection contre l'exposition externe			0,8E+0,2*TP	E+TP	E=2h, TP=1h
	ECUE R6,06	R6.06 Techniques de protection contre l'exposition interne			1 E	E	1h30
	ECUE R6,09	R6.09 Règlementation (Code du travail, Code de la santé Publique, Environnement)			0,8*E+0,2*O	E+O	E=2h, O=1/2 h
	ECUE R6,10	R6.10 Sûreté Nucléaire et gestion des déchets			E1*O,3+E2*O,3+E3*O,4	E	E1=1h, E2=1h, E3=1h
	ECUE P6,01	P6.01 Projet tutoré			M	E+O	
	ECUE P6,02	P6.02 Alternance			S	S (rapport+soutenance+note entreprise)	

M3C Niveau III - Licence Professionnelle ISI

Validées lors du conseil d'IUT du 6 juillet 2026
Approuvées par la CFVU du 10 septembre 2026

Compétences	Semestre 5		ECTS	Régime examen	Note S5 = (BCC1 * 6 + BCC2 * 12 + BCC3 * 6 + BCC4 * 6)/30 <i>donné à titre indicatif</i>	Type d'épreuve : session unique
BCC1 : Exploiter des textes réglementaires	UE 5.1		6	ECI	Note BCC1 = ((note ECUE R5,01 * 2)+(note ECUE R5,02 *1)+(note ECUE R5,04*1)+(note ECUE P5,01*2))/6 Note BCC2 = ((note ECUE R5,02 * 1)+(note ECUE R5,03 *2)+(note ECUE R5,04*1)+(note ECUE R5,05*1)+(note ECUE R5,06*2)+(note ECUE P5,01*3)+(note ECUE P5,02*2))/12 Note BCC3 =((note ECUE R5,03 * 1)+(note ECUE R5,04 *2)+(note ECUE R5,05*1)+(note ECUE P5,01*1)+(note ECUE P5,02*1))/6 Note BCC4 =((note ECUE R5,01 * 1)+(note ECUE R5,02 *1)+(note ECUE R5,04*1)+(note ECUE R5,05*1)+(note ECUE R5,06*1)+(note ECUE P5,01*1))/6	
BCC2 : Concevoir des équipements sous pression	UE 5.2		12	ECI		
BCC3 : Contrôler des équipements sous pression	UE 5.3		6	ECI		
BCC4 : Réaliser des plans d'inspection	UE 5.4		6	ECI		

	ECUE R5,01	R5.01 L'entreprise, le salarié et son environnement			1TP (PPP) + 1E (Droit travail) + 1E (Création entreprise) + 1E (Qualité) + 1E (HSE)	1TP + 4E
	ECUE R5,02	R5.02 Mathématiques et outils scientifiques			1E (Math) + 1E (Outils info) + 1O (Gestion projet) + 1O (Analyse fonctionnelle)	2E + 2O
	ECUE R5,03	R5.03 Résistance des matériaux			1E (Généralités RDM) + 1E (Spécifique pression)	2E
	ECUE R5,04	R5.04 Inspection et équipements			1E (Généralités matériaux) + 1E (SDM part 1) + 1O (SDM part 1) + 1 Etude de cas (SDM part 2) + 1E (SDM part 2) + 1TP (SDM part 2)	3E + 1O + 1 Etude de cas + 1TP
	ECUE R5,05	R5.05 Conception des équipements sous pression			1E (métier inspecteur) + 1E (Equipements)	2E
	ECUE P5,01	P5.01 Projet d'inspection			Rapport(3E) + Soutenance (3O) + Note travail (1TP)	S
	ECUE P5,02	P5.02 Stage en alternance			Rapport (2E) + Soutenance (1O)	S

Compétences	Semestre 6		ECTS	Régime examen	Note S6 = (BCC1 * 5 + BCC2 * 5 + BCC3 * 10 + BCC4 * 10)/30 <i>donné à titre indicatif</i>	Type d'épreuve : session unique
BCC1 : Exploiter des textes réglementaires	UE 6.1		5	ECI	Note BCC1 = ((note ECUE R6,01 * 2)+(note ECUE R6,04 *1)+(note ECUE P6,01*1)+(note ECUE P6,02*1))/5 Note BCC2 = ((note ECUE R6,03 *1)+(note ECUE R6,04*2)+(note ECUE R6,05*1)+(note ECUE P6,02*1))/5 Note BCC3 =((note ECUE R6,02 * 2)+(note ECUE R6,03 *2)+(note ECUE R6,04*3)+(note ECUE P6,01*2)+(note ECUE P6,02*1))/10 Note BCC4 =((note ECUE R6,02 * 1)+(note ECUE R6,03 *1)+(note ECUE R6,05*2)+(note ECUE R6,06*2)+(note ECUE P6,01*1)+(note ECUE P6,02*3))/10	
BCC2 : Concevoir des équipements sous pression	UE 6.2		5	ECI		
BCC3 : Contrôler des équipements sous pression	UE 6.3		10	ECI		
BCC4 : Réaliser des plans d'inspection	UE 6.4		10	ECI		

	ECUE R6,01	R6.01 Communication en français et en anglais			1E (anglais) + 1O (anglais) + (2 certifications Voltaire et Anglais hors évaluation)	1E + 1O
	ECUE R6,02	R6.02 Soudage			1TP + 1E	1TP + 1E
	ECUE R6,03	R6.03 Chimie et corrosion			1E (Electrochimie) + 1E (Corrosion) + 1E (Dégradations mat plastiques)	3E
	ECUE R6,04	R6.04 Contrôles Non Destructifs			1E + 2 Etudes de cas + 2TP	1E + 2 Etudes de cas + 2TP
	ECUE R6,05	R6.05 Réglementation			1E (Fabrication ESP) + 1E (Suivi en service)	2E
	ECUE R6,06	R6.06 Plan d'inspection			1E	1E
	ECUE P6,01	P6.01 Projet d'inspection			Rapport (2E) + Soutenance (2O)	S
	ECUE P6,02	P6.02 Stage en alternance			Rapport (1,5E) + Soutenance (1,5O) + Note tuteur industriel (3TP)	S

LP validée si
Moyenne(BCC1 S5*6 + BCC1 S6*5)/11 ≥ 10
et moyenne (BCC2 S5*12 + BCC2 S6*5)/17 ≥ 10
et moyenne (BCC3 S5*6 + BCC3 S6*10)/16 ≥ 10
et moyenne(BCC4 S5*6 + BCC4 S6*10)/16 ≥ 10

Type d'épreuve	
TP	Note de travaux pratiques
O	Note d'un oral
E	Note d'une épreuve écrite
M	Mémoire professionnel / de recherche avec soutenance ou pas (le détail des coefficients affectés au rapport, à l'oral et à la note entreprise sera donnée directement à l'étudiant sans être détaillé dans les M3C niveau III de la formation)
S	Rapport de stage avec soutenance ou pas (le détail des coefficients affectés au rapport, à l'oral et à la note entreprise sera donnée directement à l'étudiant sans être détaillé dans les M3C niveau III de la formation)

Régime d'examen	
ECI	Contrôle Continu Intégral (niveau UE) car plus de trois notes à l'UE

M3C Niveau III - Licence Professionnelle MIA - parcours TA (Technologie des Aéronefs)

Validées lors du conseil d'IUT du 6 juillet 2026
Approuvées par la CFVU du 10 septembre 2026

Compétences	Semestre 5	Intitulé UE et ECUE	ECTS	Régime examen		Type d'épreuve (session unique si BCC jumeaux)	Durée de l'épreuve
Compétence 1 : Manager	UE 5.1	BCC1 : Participer à la gestion des moyens techniques et humains d'un service	8	ECI	Note BCC1 = ((note ECUE R5.01 * 2)+(note ECUE R5.02 *1,5)+(note ECUE R5.03*1)+(note ECUE R5.04*1,5)+(note ECUE P5.01*1)+(note ECUE P5.02*2))/9		
Compétence 2 : Améliorer	UE 5.2	BCC2 : Améliorer un système pluritechnique aéronautique	8	ECI	Note BCC2 = ((note ECUE R5.05 * 2)+(note ECUE R5.06 *2)+(note ECUE R5.07*1)+(note ECUE P5.01*1)+(note ECUE P5.02*2))/8		
Compétence 3 : Organiser et Installer	UE 5.3	BCC3 : Organiser l'installation d'un système pluritechnique aéronautique	14	ECI	Note BCC3 =((note ECUE R5.01 * 0,5)+(note ECUE R5.02 *0,5)+(note ECUE R5.03*0,5)+(note ECUE R5.04*0,5)+(note ECUE R5.08*2)+(note ECUE R5.09*2)+(note ECUE R5.10*3)+(note ECUE R5.11*2)+(note ECUE P5.01*2)+(note ECUE P5.02*3))/16		
	ECUE R5.01	ECUE R5.01 Mathématiques et Outils Informatiques			0,3 TP + 0,7 E (pour les mathématiques uniquement)	TP+E	1h
	ECUE R5.02	ECUE R5.02 Anglais			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE R5.03	ECUE R5.03 Communication PPP			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE R5.04	ECUE R5.04 Conduite de Projet			0,5 E(TD) + 1 E(test)	E	
	ECUE R5.05	ECUE R5.05 Mécanique Générale et Vibratoire			0,3 TP + 0,7 E (pour la méca générale uniquement)	TP + E	1 h
	ECUE R5.06	ECUE R5.06 Thermodynamique et propulsion			0,3 TP + 0,7 E (pour la thermo uniquement)	TP + E	1 h
	ECUE R5.07	ECUE R5.07 Technologie générale et CAO CATIA			0,5 E(TD) + 1 E(test)	E+O	
	ECUE R5.08	ECUE R5.08 Electricité, Electronique			0,3 TP + 0,7 E (pour l'électricité uniquement)	2E	
	ECUE R5.09	ECUE R5.09 Technologie de l'avion			0,5 E(TD) + 1 E(test)	TP+E	1h
	ECUE R5.10	ECUE R5.10 Technologie Hélicoptère			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE R5.11	ECUE R5.11 Techniques Digitales			1 E(test)	1E	
	ECUE P5.01	ECUE P5.01: Mener un projet professionnel			0,5 E + 0,5 O	0,5 O (soutenance groupe) + 0,5 E (groupe)	
ECUE P5.02	ECUE P5.02: Valider sa pratique professionnelle	1 O	1 O (soutenance)				
Compétences	Semestre 6	Intitulé UE et ECUE	ECTS	Régime examen		Type d'épreuve (session unique si BCC jumeaux)	Durée de l'épreuve
Compétence 1 : Manager	UE 6.1	BCC1 : Participer à la gestion des moyens techniques et humains d'un service	8	ECI	Note BCC1 = ((note ECUE R6.01 * 2)+(note ECUE R6.02 *1,5)+(note ECUE R6.03*1)+(note ECUE R6.04*1,5)+(note ECUE P6.01*1)+(note ECUE P6.02*2))/8		
Compétence 2 : Améliorer	UE 6.2	BCC2 : Améliorer un système pluritechnique aéronautique	8	ECI	Note BCC2 = ((note ECUE R6.05 * 2)+(note ECUE R6.06 *2)+(note ECUE R6.07*1)+(note ECUE P6.01*1)+(note ECUE P6.02*2))/8		
Compétence 3 : Organiser et Installer	UE 6.3	BCC3 : Organiser l'installation d'un système pluritechnique aéronautique	14	ECI	Note BCC3 =((note ECUE R6.01 * 0,5)+(note ECUE R6.02 *0,5)+(note ECUE R6.03*0,5)+(note ECUE R6.04*0,5)+(note ECUE R6.08*2)+(note ECUE R6.09*2)+(note ECUE R6.10*3)+(note ECUE R6.11*2)+(note ECUE P6.01*2)+(note ECUE P6.02*3))/14		
	ECUE R6.01	ECUE R6.01 Outils Informatiques			E (en TD)	E	
	ECUE R6.02	ECUE R6.02 Anglais			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE R6.03	ECUE R6.03 Communication et PPP			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE R6.04	ECUE R6.04 Management de projets			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE R6.06	ECUE R6.05 DDS			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE R6.06	ECUE R6.06 Mécanique des fluides			0,6 TP + 0,4 E	TP + E	
	ECUE R6.07	ECUE R6.07 Aérodynamique et Mécanique du vol			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE R6.08	ECUE R6.08 Ondes Réseau Communication			E(TD)	E	
	ECUE R6.09	ECUE R6.09 Technologie de l'avion			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE R6.10	ECUE R6.10 Sciences des matériaux			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE P6.01	ECUE P6.01: Mener un projet professionnel			0,5 E + 0,5 O + 0,5 O	E + 0 (rapport + soutenance groupe + oral individuel)	
	ECUE P6.02	ECUE P6.02: Valider sa pratique professionnelle			1 M	M (rapport + soutenance + note entreprise)	
					Type d'épreuve		
					TP	Note de travaux pratiques	
					O	Note d'un oral	
					E	Note d'une épreuve écrite	
					M	Mémoire professionnel / de recherche avec soutenance ou pas (le détail des coefficients affectés au rapport, à l'oral et à la note entreprise sera donnée directement à l'étudiant sans être détaillé dans les M3C niveau III de la formation)	
					S	Rapport de stage avec soutenance ou pas (le détail des coefficients affectés au rapport, à l'oral et à la note entreprise sera donnée directement à l'étudiant sans être détaillé dans les M3C niveau III de la formation)	
					Régime d'examen		
					ECI	Contrôle Continu Intégral (niveau UE) car plus de trois notes à l'UE	

M3C Niveau III - Licence Professionnelle MIA - parcours IMA (Ingénierie de la Maintenance Aéronautique)

Validées lors du conseil d'IUT du 6 juillet 2026
Approuvées par la CFVU du 10 septembre 2026

Compétences	Semestre 5	Intitulé UE et ECUE	ECTS	Régime examen		Type d'épreuve (session unique si BCC jumeaux)	Durée de l'épreuve
Compétence 1 : Manager	UE 5.1	BCC1 : Participer à la gestion des moyens techniques et humains d'un service	8	ECI	Note BCC1 = ((note ECUE R5.01 * 2)+(note ECUE R5.02 *1,5)+(note ECUE R5.03*1)+(note ECUE R5.04*1,5)+(note ECUE P5.01*1)+(note ECUE P5.02*2))/9		
Compétence 2 : Améliorer	UE 5.2	BCC2 : Améliorer un système pluritechnique aéronautique	8	ECI	Note BCC2 = ((note ECUE R5.05 * 2)+(note ECUE R5.06 *2)+(note ECUE R5.07*1)+(note ECUE P5.01*1)+(note ECUE P5.02*2))/8		
Compétence 3 : Maintenir	UE 5.3	BCC3 : Maintenir en condition opérationnelle un système pluritechnique aéronautique	14	ECI	Note BCC3 = ((note ECUE R5.01 * 0,5)+(note ECUE R5.02 *0,5)+(note ECUE R5.03*0,5)+(note ECUE R5.04*1)+(note ECUE R5.08*2)+(note ECUE R5.09*2)+(note ECUE R5.10*3)+(note ECUE R5.11*1,5)+(note ECUE P5.01*2)+(note ECUE P5.02*3))/16		
	ECUE R5.01	ECUE R5.01 Mathématiques et Outils Informatiques			0,3 TP + 0,7 E (pour les mathématiques uniquement)	TP+E	1h
	ECUE R5.02	ECUE R5.02 Anglais			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE R5.03	ECUE R5.03 Communication PPP			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE R5.04	ECUE R5.04 Conduite de Projet			0,5 E(TD) + 1 E(test)	E	
	ECUE R5.05	ECUE R5.05 Mécanique Générale et Vibratoire			0,3 TP + 0,7 E (pour la méca générale uniquement)	TP + E	1 h
	ECUE R5.06	ECUE R5.06 Thermodynamique et propulsion			0,3 TP + 0,7 E (pour la thermo uniquement)	TP + E	1 h
	ECUE R5.07	ECUE R5.07 Réglementation aéronautique			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE R5.08	ECUE R5.08 Mise en œuvre de la maintenance			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE R5.09	ECUE R5.09 Maintenance point de vue constructeur			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE R5.10	ECUE R5.10 Facteurs Humains			E	E	
	ECUE P5.01	ECUE P5.01: Mener un projet professionnel			0,5 E + 0,5 O	0,5 O (soutenance groupe) + 0,5 E (groupe)	
	ECUE P5.02	ECUE P5.02: Valider sa pratique professionnelle			1 O	1 O (soutenance)	
Compétences	Semestre 6	Intitulé UE et ECUE	ECTS	Régime examen		Type d'épreuve (session unique si BCC jumeaux)	Durée de l'épreuve
Compétence 1 : Manager	UE 6.1	BCC1 : Participer à la gestion des moyens techniques et humains d'un service	8	ECI	Note BCC1 = ((note ECUE R6.01 * 1,5)+(note ECUE R6.02 *1,5)+(note ECUE R6.03*1,5)+(note ECUE R6.04*1)+(note ECUE P6.01*1)+(note ECUE P6.02*2))/8,5		
Compétence 2 : Améliorer	UE 6.2	BCC2 : Améliorer un système pluritechnique aéronautique	8	ECI	Note BCC2 = ((note ECUE R6.05 * 1,5)+(note ECUE R6.06 *1,5)+(note ECUE R6.07*2)+(note ECUE P6.01*1)+(note ECUE P6.02*2))/8		
Compétence 3 : Organiser et Installer	UE 6.3	BCC3 : Organiser l'installation d'un système pluritechnique aéronautique	14	ECI	Note BCC3 = ((note ECUE R6.01 * 0,5)+(note ECUE R6.02 *0,5)+(note ECUE R6.03*0,5)+(note ECUE R6.04*1)+(note ECUE R6.08*2)+(note ECUE R6.09*1,5)+(note ECUE R6.10*2)+(note ECUE R6.11*2,5)+(note ECUE P6.01*2)+(note ECUE P6.02*2,5))/15		
	ECUE R6.01	ECUE R6.01 Outils Informatiques			E (en TD)	E	
	ECUE R6.02	ECUE R6.02 Anglais			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE R6.03	ECUE R6.03 Communication et PPP			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE R6.04	ECUE R6.04 Management de projets			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE R6.06	ECUE R6.05 DDS			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE R6.06	ECUE R6.06 Mécanique des fluides			0,6 TP + 0,4 E	TP + E	
	ECUE R6.07	ECUE R6.07 Aérodynamique et Mécanique du vol			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE R6.08	ECUE R6.08 Ondes Réseau Communication			E(TD)	E	
	ECUE R6.09	ECUE R6.09 Réglementation aéro Navigabilité			E(TD)	E	
	ECUE R6.10	ECUE R6.10 Mise en œuvre de la maintenance			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE R6.11	ECUE R6.11 Optimisation Maintenance Fiabilisation			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE R6.12	ECUE R6.12 Risques, prévention, et Contrôle non destructifs			0,5 E + 0,5 TP + 0,5 E + 0,5 E	E + 0 (rapport + soutenance groupe + oral individuel)	
	ECUE P6.01	ECUE P6.01: Mener un projet professionnel			0,5 E + 0,5 O + 0,5 O	E + 0 (rapport + soutenance groupe + oral individuel)	
	ECUE P6.02	ECUE P6.02: Valider sa pratique professionnelle			1 M	M (rapport + soutenance + note entreprise)	
Type d'épreuve							
TP		Note de travaux pratiques					
O		Note d'un oral					
E		Note d'une épreuve écrite					
M		Mémoire professionnel / de recherche avec soutenance ou pas (le détail des coefficients affectés au rapport, à l'oral et à la note entreprise sera donnée directement à l'étudiant sans être détaillé dans les M3C niveau III de la formation)					
S		Rapport de stage avec soutenance ou pas (le détail des coefficients affectés au rapport, à l'oral et à la note entreprise sera donnée directement à l'étudiant sans être détaillé dans les M3C niveau III de la formation)					
Régime d'examen							
ECI		Contrôle Continu Intégral (niveau UE) car plus de trois notes à l'UE					

M3C Niveau III - Licence Professionnelle MIA - parcours MV (Motorisation Verte Aéronautique)

Validées lors du conseil d'IUT du 6 juillet 2026
Approuvées par la CFVU du 10 septembre 2026

Compétences	Semestre 5	Intitulé UE et ECUE	ECTS	Régime examen		Type d'épreuve (session unique si BCC jumeaux)	Durée de l'épreuve
Compétence 1 : Manager	UE 5.1	BCC1 : Participer à la gestion des moyens techniques et humains d'un service	8	ECI	Note BCC1 = ((note ECUE R5.01 * 2)+(note ECUE R5.02 *1,5)+(note ECUE R5.03*1)+(note ECUE R5.04*1,5)+(note ECUE P5.01*1)+(note ECUE P5.02*2))/9		
Compétence 2 : Améliorer	UE 5.2	BCC2 : Améliorer un système pluritechnique aéronautique	8	ECI	Note BCC2 = ((note ECUE R5.05 * 2)+(note ECUE R5.06 *2)+(note ECUE R5.07*1)+(note ECUE P5.01*1)+(note ECUE P5.02*2))/8		
Compétence 3 : Installer et maintenir	UE 5.3	BCC3 : Installer et maintenir une motorisation verte aéronautique	14	ECI	Note BCC3 =((note ECUE R5.01 * 0,5)+(note ECUE R5.02 *0,5)+(note ECUE R5.03*0,5)+(note ECUE R5.04*0,5)+(note ECUE R5.08*3)+ (note ECUE R5.09*2)+(note ECUE R5.10*3)+(note ECUE P5.01*2)+(note ECUE P5.02*3))/15		
	ECUE R5.01	ECUE R5.01 Mathématiques et Outils Informatiques			0,3 TP + 0,7 E (pour les mathématiques uniquement)	TP+E	1h
	ECUE R5.02	ECUE R5.02 Anglais			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE R5.03	ECUE R5.03 Communication PPP			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE R5.04	ECUE R5.04 Conduite de Projet			0,5 E(TD) + 1 E(test)	E	
	ECUE R5.05	ECUE R5.05 Mécanique Générale et Vibratoire			0,3 TP + 0,7 E (pour la méca générale uniquement)	TP + E	1 h
	ECUE R5.06	ECUE R5.06 Thermodynamique et propulsion			0,3 TP + 0,7 E (pour la thermo uniquement)	TP + E	1 h
	ECUE R5.07	ECUE R5.07 Ondes Réseau Communication			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE R5.08	ECUE R5.08 Turbomachines turboréacteurs			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE R5.09	ECUE R5.09 Moteurs Electriques			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE R5.10	ECUE R5.10 Maintenance Avions hélicoptères			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE P5.01	ECUE P5.01: Mener un projet professionnel			0,5 E + 0,5 O	0,5 O (soutenance groupe) + 0,5 E (groupe)	
	ECUE P5.02	ECUE P5.02: Valider sa pratique professionnelle			1 O	1 O (soutenance)	

Compétences	Semestre 6	Intitulé UE et ECUE	ECTS	Régime examen		Type d'épreuve (session unique si BCC jumeaux)	Durée de l'épreuve
Compétence 1 : Manager	UE 6.1	BCC1 : Participer à la gestion des moyens techniques et humains d'un service	8	ECI	Note BCC1 = ((note ECUE R6.01 * 1,5)+(note ECUE R6.02 *1,5)+(note ECUE R6.03*1)+(note ECUE R6.04*1)+(note ECUE P6.01*1)+(note ECUE P6.02*2))/8		
Compétence 2 : Améliorer	UE 6.2	BCC2 : Améliorer un système pluritechnique aéronautique	8	ECI	Note BCC2 = ((note ECUE R6.05 * 1,5)+(note ECUE R6.06 *1,5)+(note ECUE R6.07*2)+(note ECUE P6.01*1)+(note ECUE P6.02*2))/8		
Compétence 3 : Installer et maintenir	UE 6.3	BCC3 : Installer et maintenir une motorisation verte aéronautique	14	ECI	Note BCC3 =((note ECUE R6.01 * 0,5)+(note ECUE R6.02 *0,5)+(note ECUE R6.03*0,5)+(note ECUE R6.04*1)+(note ECUE R6.08*3)+ (note ECUE R6.09*1,5)+(note ECUE R6.10*2,5)+(note ECUE P6.01*1,5)+(note ECUE P6.02*2,5))/13,5		
	ECUE R6.01	ECUE R6.01 Outils Informatiques			E (en TD)	E	
	ECUE R6.02	ECUE R6.02 Anglais			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE R6.03	ECUE R6.03 Communication et PPP			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE R6.04	ECUE R6.04 Management de projets			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE R6.06	ECUE R6.05 DDS			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE R6.06	ECUE R6.06 Mécanique des fluides			0,6 TP + 0,4 E	TP + E	
	ECUE R6.07	ECUE R6.07 Aérodynamique et Mécanique du vol			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE R6.08	ECUE R6.08 Systèmes des moteurs: circuits des turbines et réacteur			E(TD)	E	
	ECUE R6.09	ECUE R6.09 Systèmes des moteurs électriques			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE R6.10	ECUE R6.10 Maintenance Avions hélicoptères			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE P6.01	ECUE P6.01: Mener un projet professionnel			0,5 E + 0,5 O + 0,5 O	E + 0 (rapport + soutenance groupe + oral individuel)	
	ECUE P6.02	ECUE P6.02: Valider sa pratique professionnelle			1 M	M (rapport + soutenance + note entreprise)	

Type d'épreuve	
TP	Note de travaux pratiques
O	Note d'un oral
E	Note d'une épreuve écrite
M	Mémoire professionnel / de recherche avec soutenance ou pas (le détail des coefficients affectés au rapport, à l'oral et à la note entreprise sera donnée directement à l'étudiant sans être détaillé dans les M3C niveau III de la formation)
S	Rapport de stage avec soutenance ou pas (le détail des coefficients affectés au rapport, à l'oral et à la note entreprise sera donnée directement à l'étudiant sans être détaillé dans les M3C niveau III de la formation)

Régime d'examen	
ECI	Contrôle Continu Intégral (niveau UE) car plus de trois notes à l'UE

M3C Niveau III - Licence Professionnelle MIA - parcours OSAS (Opérationnalité des Systèmes Aéronautiques et Spatiaux)

Validées lors du conseil d'IUT du 6 juillet 2026
Approuvées par la CFVU du 10 septembre 2026

Compétences	Semestre 5	Intitulé UE et ECU	ECTS	Régime examen		Type d'épreuve (session unique si BCC jumeaux)	Durée de l'épreuve
Compétence 1 : Manager	UE 5.1	BCC1 : Participer à la gestion des moyens techniques et humains d'un service	8	ECI	Note BCC1 = ((note ECU R5.01 * 2)+(note ECU R5.02 *1,5)+(note ECU R5.03*1)+(note ECU R5.04*1,5)+(note ECU P5.01*1)+(note ECU P5.02*2))/9		
Compétence 2 : Améliorer	UE 5.2	BCC2 : Améliorer un système pluritechnique aéronautique	8	ECI	Note BCC2 = ((note ECU R5.05 * 2)+(note ECU R5.06 *2)+(note ECU R5.07*1)+(note ECU P5.01*1)+(note ECU P5.02*2))/8		
Compétence 3 : Installer et maintenir	UE 5.3	BCC3 : Installer et maintenir un système aéronautique et spatial	14	ECI	Note BCC3 =((note ECU R5.01 * 0,5)+(note ECU R5.02 *0,5)+(note ECU R5.03*0,5)+(note ECU R5.04*0,5)+(note ECU R5.08*1,5)+ (note ECU R5.09*2)+ (note ECU R5.10*3,5)+ (note ECU R5.11*2)+(note ECU P5.01*2)+(note ECU P5.02*3))/15		
	ECUE R5.01	ECUE R5.01 Mathématiques et Outils Informatiques			0,3 TP + 0,7 E (pour les mathématiques uniquement)	TP+E	1h
	ECUE R5.02	ECUE R5.02 Anglais			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE R5.03	ECUE R5.03 Communication PPP			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE R5.04	ECUE R5.04 Conduite de Projet			0,5 E(TD) + 1 E(test)	E	
	ECUE R5.05	ECUE R5.05 Mécanique Générale et Vibratoire			0,3 TP + 0,7 E (pour la méca générale uniquement)	TP + E	1 h
	ECUE R5.06	ECUE R5.06 Thermodynamique et propulsion			0,3 TP + 0,7 E (pour la thermo uniquement)	TP + E	1 h
	ECUE R5.07	ECUE R5.07 Ondes Réseau Communication			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE R5.08	ECUE R5.08 Technologie Aéro et Spatiale			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE R5.09	ECUE R5.09 Radio navigation			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE R5.10	ECUE R5.10 CME et Performance			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE R5.11	ECUE R5.11 Cybersécurité Radiocom			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE P5.01	ECUE P5.01: Mener un projet professionnel			0,5 E + 0,5 O	0,5 O (soutenance groupe) + 0,5 E (groupe)	
	ECUE P5.02	ECUE P5.02: Valider sa pratique professionnelle			1 O	1 O (soutenance)	

Compétences	Semestre 6	Intitulé UE et ECU	ECTS	Régime examen		Type d'épreuve (session unique si BCC jumeaux)	Durée de l'épreuve
Compétence 1 : Manager	UE 6.1	BCC1 : Participer à la gestion des moyens techniques et humains d'un service	8	ECI	Note BCC1 = ((note ECU R6.01 * 1,5)+(note ECU R6.02 *1,5)+(note ECU R6.03*1)+(note ECU R6.04*1)+(note ECU P6.01*1)+(note ECU P6.02*2))/8		
Compétence 2 : Améliorer	UE 6.2	BCC2 : Améliorer un système pluritechnique aéronautique	8	ECI	Note BCC2 = ((note ECU R6.05 * 1,5)+(note ECU R6.06 *1,5)+(note ECU R6.07*2)+(note ECU P6.01*1)+(note ECU P6.02*2))/8		
Compétence 3 : Installer et maintenir	UE 6.3	BCC3 : Installer et maintenir un système aéronautique et spatial	14	ECI	Note BCC3 =((note ECU R6.01 * 0,5)+(note ECU R6.02 *0,5)+(note ECU R6.03*0,5)+(note ECU R6.04*1)+(note ECU R6.08*2)+ (note ECU R6.09*2)+ (note ECU R6.10*2,5)+(note ECU R6.11*1)+(note ECU P6.01*1,5)+(note ECU P6.02*2,5))/16		
	ECUE R6.01	ECUE R6.01 Outils Informatiques			E (en TD)	E	
	ECUE R6.02	ECUE R6.02 Anglais			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE R6.03	ECUE R6.03 Communication et PPP			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE R6.04	ECUE R6.04 Management de projets			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE R6.06	ECUE R6.05 DDS			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE R6.06	ECUE R6.06 Mécanique des fluides			0,6 TP + 0,4 E	TP + E	
	ECUE R6.07	ECUE R6.07 Aérodynamique et Mécanique du vol			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE R6.08	ECUE R6.08 Instrumentation			E(TD)	E	
	ECUE R6.09	ECUE R6.09 Météorologie			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE R6.10	ECUE R6.10 Droit et sécurité aérienne			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE R6.11	ECUE R6.11 Masse centrage			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE P6.01	ECUE P6.01: Mener un projet professionnel			0,5 E + 0,5 O + 0,5 O	E + 0 (rapport + soutenance groupe + oral individuel)	
	ECUE P6.02	ECUE P6.02: Valider sa pratique professionnelle			1 M	M (rapport + soutenance + note entreprise)	

Type d'épreuve	
TP	Note de travaux pratiques
O	Note d'un oral
E	Note d'une épreuve écrite
M	Mémoire professionnel / de recherche avec soutenance ou pas (le détail des coefficients affectés au rapport, à l'oral et à la note entreprise sera donnée directement à l'étudiant sans être détaillé dans les M3C niveau III de la formation)
S	Rapport de stage avec soutenance ou pas (le détail des coefficients affectés au rapport, à l'oral et à la note entreprise sera donnée directement à l'étudiant sans être détaillé dans les M3C niveau III de la formation)

Régime d'examen	
ECI	Contrôle Continu Intégral (niveau UE) car plus de trois notes à l'UE

M3C Niveau III - Licence Professionnelle MIA - parcours PNV (Pilotage Navigation aérienne)

Validées lors du conseil d'IUT du 6 juillet 2026
Approuvées par la CFVU du 10 septembre 2026

Compétences	Semestre 5	Intitulé UE et ECU	ECTS	Régime examen		Type d'épreuve (session unique si BCC jumeaux)	Durée de l'épreuve
Compétence 1 : Manager	UE 5.1	BCC1 : Participer à la gestion des moyens techniques et humains d'un service	8	ECI	Note BCC1 = ((note ECU R5.01 * 2)+(note ECU R5.02 *1,5)+(note ECU R5.03*1)+(note ECU R5.04*1,5)+(note ECU P5.01*1)+(note ECU P5.02*2))/9		
Compétence 2 : Améliorer	UE 5.2	BCC2 : Améliorer un système pluritechnique aéronautique	8	ECI	Note BCC2 = ((note ECU R5.05 * 2)+(note ECU R5.06 *2)+(note ECU R5.07*1)+(note ECU P5.01*1)+(note ECU P5.02*2))/8		
Compétence 3 : Gérer et Fiabiliser	UE 5.3	BCC3 : Gérer et fiabiliser un processus opérationnel de vol	14	ECI	Note BCC3 =((note ECU R5.01 * 0,5)+(note ECU R5.02 *0,5)+(note ECU R5.03*0,5)+(note ECU R5.04*0,5)+(note ECU R5.08*1)+ (note ECU R5.09*1)+ (note ECU R5.10*1)+ (note ECU R5.11*2)+(note ECU R5.12*1,5)+(note ECU R5.13*1)+(note ECU R5.14*1)+(note ECU R5.15*1))		
	ECUE R5.01	ECUE R5.01 Mathématiques et Outils Informatiques			0,3 TP + 0,7 E (pour les mathématiques uniquement)	TP+E	1h
	ECUE R5.02	ECUE R5.02 Anglais			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE R5.03	ECUE R5.03 Communication PPP			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE R5.04	ECUE R5.04 Conduite de Projet			0,5 E(TD) + 1 E(test)	E	
	ECUE R5.05	ECUE R5.05 Mécanique Générale et Vibratoire			0,3 TP + 0,7 E (pour la méca générale uniquement)	TP + E	1 h
	ECUE R5.06	ECUE R5.06 Thermodynamique et propulsion			0,3 TP + 0,7 E (pour la thermo uniquement)	TP + E	1 h
	ECUE R5.07	ECUE R5.07 Ondes Réseau Communication			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE R5.08	ECUE R5.08 Réglementation espaces aériens			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE R5.09	ECUE R5.09 Météorologie			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE R5.10	ECUE R5.10 Navigation générale			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE R5.11	ECUE R5.11 Connaissance aéronefs CME			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE R5.12	ECUE R5.12 Instrumentation			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE R5.13	ECUE R5.13 Performances des aéronefs			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE R5.14	ECUE R5.14 Préparation et suivi des vols			0,5 E (TD) + 1 E (test)	2E	
	ECUE P5.01	ECUE P5.01: Mener un projet professionnel			0,5 E + 0,5 O	0,5 O (soutenance groupe) + 0,5 E (groupe)	
	ECUE P5.02	ECUE P5.02: Valider sa pratique professionnelle			1 O	1 O (soutenance)	

Compétences	Semestre 6	Intitulé UE et ECU	ECTS	Régime examen		Type d'épreuve (session unique si BCC jumeaux)	Durée de l'épreuve
Compétence 1 : Manager	UE 6.1	BCC1 : Participer à la gestion des moyens techniques et humains d'un service	8	ECI	Note BCC1 = ((note ECU R6.01 * 1,5)+(note ECU R6.02 *1,5)+(note ECU R6.03*1)+(note ECU R6.04*1)+(note ECU P6.01*1)+(note ECU P6.02*2))/8		
Compétence 2 : Améliorer	UE 6.2	BCC2 : Améliorer un système pluritechnique aéronautique	8	ECI	Note BCC2 = (((note ECU R6.05 * 1,5)+(note ECU R6.06 *1,5)+(note ECU R6.07*2)+(note ECU P6.01*1)+(note ECU P6.02*2))/8		
Compétence 3 : Gérer et Fiabiliser	UE 6.3	BCC3 : Gérer et fiabiliser un processus opérationnel de vol	14	ECI	Note BCC3 =((note ECU R6.01 * 0,5)+(note ECU R6.02 *0,5)+(note ECU R6.03*0,5)+(note ECU R6.04*1)+(note ECU R6.08*1)+ (note ECU R6.09*1,5)+(note ECU R6.10*1)+(note ECU R6.11*3)+(note ECU R6.12*1)+(note ECU P6.01*1,5)+(note ECU P6.02*2,5))/14		
	ECUE R6.01	ECUE R6.01 Outils Informatiques			E (en TD)	E	
	ECUE R6.02	ECUE R6.02 Anglais			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE R6.03	ECUE R6.03 Communication et PPP			0,5 E + 0,5 O	E+O	
	ECUE R6.04	ECUE R6.04 Management de projets			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE R6.06	ECUE R6.05 DDS			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE R6.06	ECUE R6.06 Mécanique des fluides			0,6 TP + 0,4 E	TP + E	
	ECUE R6.07	ECUE R6.07 Aérodynamique et Mécanique du vol			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE R6.08	ECUE R6.08 Masse et centrage			E(TD)	E	
	ECUE R6.09	ECUE R6.09 Facteurs Humains, Risques, Sécurité			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE R6.10	ECUE R6.10 Radio navigation			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE R6.11	ECUE R6.11 Performances des aéronefs			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE R6.12	ECUE R6.12 Com aéro et phraséologie			0,5 E(TD) + 1 E(test)	2E	
	ECUE P6.01	ECUE P6.01: Mener un projet professionnel			0,5 E + 0,5 O + 0,5 O	E + 0 (rapport + soutenance groupe + oral individuel)	
	ECUE P6.02	ECUE P6.02: Valider sa pratique professionnelle			1 M	M (rapport + soutenance + note entreprise)	

Type d'épreuve	
TP	Note de travaux pratiques
O	Note d'un oral
E	Note d'une épreuve écrite
M	Mémoire professionnel / de recherche avec soutenance ou pas (le détail des coefficients affectés au rapport, à l'oral et à la note entreprise sera donnée directement à l'étudiant sans être détaillé dans les M3C niveau III de la formation)
S	Rapport de stage avec soutenance ou pas (le détail des coefficients affectés au rapport, à l'oral et à la note entreprise sera donnée directement à l'étudiant sans être détaillé dans les M3C niveau III de la formation)
Régime d'examen	
ECI	Contrôle Continu Intégral (niveau UE) car plus de trois notes à l'UE

M3C Niveau III - LP RSFHD

Validées lors du conseil d'IUT du 6 juillet 2026
Approuvées par la CFVU du 10 septembre 2026

Compétences	Semestre 5	Intitulé UE et ECUE	ECTS Coefficient	Régime examen	Formule de la note finale	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
Compétence 1 Communiquer	UE 5.1	Communiquer en milieu professionnel	6	ECI	$NF = ((R5.01*2)+(R5.05*2)+P5.01+P5.02) / 6$		
	ECUE R5.01	Anglais 1 (TOEIC)	2	O+E		O+E	30 min - 2h
	ECUE R5.05	Administration et Supervision des Réseaux Informatiques	2	E1+Compte-rendu TD+E2		E	1h - 1h
	ECUE P5.01	Projet Tuteuré	1	Oral mi-parcours		O	30 min
	ECUE P5.02	Travail en Entreprise	1	Note entreprise intermédiaire		S	
Compétence 2 Concevoir	UE 5.2	Concevoir des systèmes informatiques et de télécommunications	9	ECI	$NF = ((R5.03*2)+(R5.04*5)+R5.06+P5.01)/9$		
	ECUE R5.03	Culture d'Entreprise (Développement Durable - Droit des Réseaux et Télécommunications - Habilitation Electrique - Qualité - Sécurité)	2	E1+TP1+E2+E3+E4		E+TP	1h30 - TP noté - 1h30 - 1h30 - 1h30
	ECUE R5.04	Ingénierie des Réseaux Informatiques 1 (Bases - Protocoles - Architectures)	5	E1+E2+TP2+E3+TP3		E+TP	1h30 - 1h30 - 2h - 1h30 - 2h
	ECUE R5.06	Ingénierie des Télécommunications 1 (Bases)	1	E		E	1h30
	ECUE P5.01	Projet Tuteuré	1	Oral mi-parcours		O	30 min
Compétence 3 Déployer	UE 5.3	Déployer des réseaux informatiques et de télécommunications	8	ECI	$NF = (R5.03+(R5.04*3)+R5.07+(R5.08*2)+P5.01)/8$		
	ECUE R5.03	Culture d'Entreprise (Développement Durable - Droit des Réseaux et Télécommunications - Habilitation Electrique - Qualité - Sécurité)	1	E1+TP1+E2+E3+E4		E	1h30 - TP noté - 1h30 - 1h30 - 1h30
	ECUE R5.04	Ingénierie des Réseaux Informatiques 1 (Bases - Protocoles - Architectures)	3	E2+TP2+E3+TP3		E	1h30
	ECUE R5.07	Téléphonie Mobile 1 (Architecture Cœur de Réseau)	1	E		E	1h30
	ECUE R5.08	Réseaux Sans Fil et Haut Débit 1 (WiFi - Fibre Optique)	2	E1+E2+TP2		E + TP	1h - 1h30 - 1h30
Compétence 4 Gérer	ECUE P5.01	Projet Tuteuré	1	Oral mi-parcours		O	30 min
	UE 5.4	Gérer des infrastructures de réseaux informatiques et de télécommunications	7	ECI	$NF = (R5.02+R5.03+(R5.05*2)+R5.07+R5.08+P5.02)/7$		
	ECUE R5.02	Conduite de Projet	1	E		E	1h30
	ECUE R5.03	Culture d'Entreprise (Développement Durable - Droit des Réseaux et Télécommunications - Habilitation Electrique - Qualité - Sécurité)	1	E1+TP1+E2+E3+E4		E	1h30 - TP noté - 1h30 - 1h30 - 1h30
	ECUE R5.05	Administration et Supervision des Réseaux Informatiques	2	E1+Compte-rendu TD+E2		E	1h - 1h
Compétences	ECUE R5.07	Téléphonie Mobile 1 (Architecture Cœur de Réseau)	1	E		E	1h30
	ECUE R5.08	Réseaux Sans Fil et Haut Débit 1 (WiFi - Fibre Optique)	1	E2+TP2		E + TP	1h30 - 1h30
	ECUE P5.02	Travail en Entreprise	1	Note entreprise intermédiaire		S	
	UE 6.1	Communiquer en milieu professionnel	8	ECI	$NF = (R6.01+(R6.01*3)+(P6.02*4)) / 8$		
	ECUE R6.01	Anglais 2 (TOEIC)	1	E (Test TOEIC)		E	2h
Compétence 1 Communiquer	ECUE P6.01	Projet Tuteuré	3	Note Technique + Rapport + Soutenance		E+O	Rapport + 30 min
	ECUE P6.02	Travail en Entreprise	4	Note Entreprise + Rapport + Soutenance		S	
	UE 6.2	Concevoir des systèmes informatiques et de télécommunications	6	ECI	$NF = (R6.02+(R6.03*2)+R6.06+P6.01+P6.02)/6$		
Compétence 2 Concevoir	ECUE R6.02	Ingénierie des Réseaux Informatiques 2 (Certifications Cisco)	1	Examens en ligne		E+TP	1h15 - 2h
	ECUE R6.03	Ingénierie des Télécommunications 2 (TH - Supp. Trans)	2	E1+TP1+E2+TP2		E+TP	1h30 - TP noté - 1h30 - TP noté
	ECUE R6.06	Réseaux Multimédia (Voix/Données - Vidéosurveillance)	1	E1+TP1+E2		E	40 min - 1h30 - 1h
	ECUE P6.01	Projet Tuteuré	1	Note Technique + Rapport + Soutenance		E+O	Rapport + 30 min
	ECUE P6.02	Travail en Entreprise	1	Note Entreprise + Rapport + Soutenance		S	
Compétence 3 Déployer	UE 6.3	Déployer des réseaux informatiques et de télécommunications	10	ECI	$NF = (R6.03+R6.04+(R6.05*2)+(R6.06*2)+R6.07+P6.01+(P6.02*2))/10$		
	ECUE R6.03	Ingénierie des Télécommunications 2 (TH - Supp. Trans)	1	E1+TP1+E2+TP2		E+TP	1h30 - TP noté - 1h30 - TP noté
	ECUE R6.04	Téléphonie Mobile 2 (Réseaux GSM)	1	E		E	1h30
	ECUE R6.05	Réseaux Sans Fil et Haut Débit 2 (Haut Débit - FTTx)	2	E1+E2		E	1h30 - 1h30
	ECUE R6.06	Réseaux Multimédia (Voix/Données - Vidéosurveillance)	2	E1+TP1+E2		E + TP	40 min - 1h30 - TP noté - 1h
Compétence 4 Gérer	ECUE R6.07	Contrôle d'Accès (Certification Castel)	1	E		E	1h30
	ECUE P6.01	Projet Tuteuré	1	Note Technique + Rapport + Soutenance		E+O	Rapport + 30 min
	ECUE P6.02	Travail en Entreprise	2	Note Entreprise + Rapport + Soutenance		S	
	UE 6.4	Gérer des infrastructures de réseaux informatiques et de télécommunications	6	ECI	$NF = (R6.02+R6.04+R6.06+P6.01+(P6.02*2))/6$		
	ECUE R6.02	Ingénierie des Réseaux Informatiques 2 (Certifications Cisco)	1	Examens en ligne		E+TP	1h15 - 2h
Compétence 4 Gérer	ECUE R6.04	Téléphonie Mobile 2 (Réseaux GSM)	1	E		E	1h30
	ECUE R6.06	Réseaux Multimédia (Voix/Données - Vidéosurveillance)	1	E1+TP1+E2		E + TP	40 min - 1h30 - TP noté - 1h
	ECUE P6.01	Projet Tuteuré	1	Note Technique + Rapport + Soutenance		E+O	Rapport + 30 min
	ECUE P6.02	Travail en Entreprise	2	Note Entreprise + Rapport + Soutenance		S	

Type d'épreuve	
TP	Note de travaux pratiques
O	Note d'un oral
E	Note d'une épreuve écrite
M	Mémoire professionnel / de recherche avec soutenance ou pas (le détail des coefficients affectés au rapport, à l'oral et à la note entreprise sera donnée directement à l'étudiant sans être détaillé dans les M3C niveau III de la formation)
S	Rapport de stage avec soutenance ou pas (le détail des coefficients affectés au rapport, à l'oral et à la note entreprise sera donnée directement à l'étudiant sans être détaillé dans les M3C niveau III de la formation)

Régime d'examen	
ECI	Contrôle Continu Intégral (niveau UE) car plus de trois notes à l'UE

M3C Niveau III - Licence Professionnelle Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique parcours Géomatique de l'environnement, du tourisme et de l'aménagement en montagne (SIG)

Validées lors du conseil d'IUT du 6 juillet 2026

Approuvées par la CFVU du 10 septembre 2026

Compétences	Semestre 5	Intitulé UE et ECUE	ECTS	Régime examen	Formule de la note finale	Type d'épreuve (session unique)	Durée de l'épreuve
Compétence 1	UE 5.1	BCC1 : Identifier les enjeux et structures territoriales et environnementales dans le rural ou en montagne	6	ECI	$N = 1 \text{ TP} + (0,5 \text{ E} + 0,5 \text{ TP}) + (0,5 \text{ E} + 0,5 \text{ TP})$		
	ECUE R5.01	R5.01 Environnement et aménagement			1 TP		
	ECUE R5.02	R5.02 Données GPS et éléments topographiques			0,5 E + 0,5 TP	Session unique BCC jumeaux	1h
	ECUE R5.03	R5.03 SIG QGIS			0,5 O + 0,5 TP		15 min
Compétences 2	UE 5.2	BCC2 : Recueillir, traiter, analyser des données dans un système d'informations géographiques	8	ECI	$N = (0,5 \text{ E} + 0,5 \text{ TP}) + ((0,5 \text{ E} + 0,5 \text{ TP}) * 2) + ((0,5 \text{ E} + 0,5 \text{ TP}) * 2)$		
	ECUE R5.04	R5.04 Risques en montagne 1			0,5 E + 0,5 TP	Session unique BCC jumeaux	1h
	ECUE R5.05	R5.05 Cartographie			0,5 E + 0,5 TP	Session unique BCC jumeaux	1h
	ECUE R5.06	R5.06 SIG ArcGIS			0,5 E + 0,5 TP	Session unique BCC jumeaux	1h
Compétence 3	UE 5.3	BCC3 : Gérer, structurer un système de base de données	6	ECI	$N = (0,5 \text{ TP} + 0,5 \text{ TP}) + 1 \text{ TP}$		
	ECUE R5.07	R5.07				Session unique BCC jumeaux	
	ECUE R5.08	R5.08 Statistiques et techniques d'enquêtes			0,5 TP + 0,5 TP	Session unique BCC jumeaux	
	ECUE R5.09	R5.09 Données en urbanisme			1 TP	Session unique BCC jumeaux	
Compétence 4	UE 5.4	BCC4 Mener un projet, s'organiser selon une méthodologie de travail	10	ECI	$N = 1 \text{ TP} + (0,5 \text{ E} + 0,5 \text{ TP}) + 1 \text{ TP}$		
	ECUE R5.10	R5.10 Conduite de projet			1 TP	Session unique BCC jumeaux	
	ECUE R5.11	R5.11 Methodologie de travail universitaire			0,5 E + 0,5 TP	Session unique BCC jumeaux	1h
	ECUE R5.12	R5.12 Urbanisme et Acteurs			1 TP	Session unique BCC jumeaux	
	ECUE P5.01	P5.01 Projet Tuteuré			S		
	ECUE P5.01	P5.02 Travail en Entreprise			S		

Compétences	Semestre 6	Intitulé UE et ECUE	ECTS	Régime examen	Formule de la note finale	Type d'épreuve (session unique)	Durée de l'épreuve
Compétence 1	UE 6.1	BCC1 : Identifier les enjeux et structures territoriales et environnementale dans le rural ou en montagne	6	ECI	$N = (0,5 \text{ TP} + 0,5 \text{ TP}) + 1 \text{ TP}$		
	ECUE R6.01	R6.01 Risques en montagne 2 et Données Climatiques			0,5 TP + 0,5 TP	Session unique BCC jumeaux	
	ECUE R6.02	R6.02				Session unique BCC jumeaux	
	ECUE R6.03	R6.03 Teledetection			1 TP	Session unique BCC jumeaux	
Compétences 2	UE 6.2	BCC2 : Recueillir, traiter, analyser des données dans un système d'informations géographiques	8	ECI	$N = 1 \text{ TP} + 2*(0,5 \text{ TP} + 0,5 \text{ TP}) + 1 \text{ TP}$		
	ECUE R6.04	R6.04 DAO Autocad			1 TP	Session unique BCC jumeaux	
	ECUE R6.05	R6.05 Informatique Programmation Python			0,5 E + 0,5 TP	Session unique BCC jumeaux	30 min
	ECUE R6.06	R6.06 SIG QGIS GRASS			1 TP	Session unique BCC jumeaux	
Compétence 3	UE 6.3	BCC3 : Gérer, structurer un système de base de données	6	ECI	$N = 1 \text{ TP} + (2* 1 \text{ TP}) + 1 \text{ TP}$		
	ECUE R6.07	R6.07 CartoWebgraphie			1 TP	Session unique BCC jumeaux	
	ECUE R6.08	R6.08 Base de données PostGis			1 TP	Session unique BCC jumeaux	
	ECUE R6.09	R6.09 SIG FME			1 TP	Session unique BCC jumeaux	
Compétence 4	UE 6.4	BCC4 Mener un projet, s'organiser selon une méthodologie de travail	10	ECI	$N = (0,5 \text{ O} + 0,5 \text{ TP}) + (0,5 \text{ O} + 0,5 \text{ TP})$		
	ECUE R6.10	R6.10					
	ECUE R6.11	R6.11 Communication en Anglais			0,5 O + 0,5 TP	Session unique BCC jumeaux	
	ECUE R6.12	R6.12 Etude collective SIG			0,5 O + 0,5 TP	Session unique BCC jumeaux	
	ECUE P6.01	P6.01 Projet Tuteuré			S		
	ECUE P6.01	P6.02 Travail en Entreprise			M		

Type d'épreuve	
TP	Note de travaux pratiques
O	Note d'un oral
E	Note d'une épreuve écrite
M	Mémoire professionnel / de recherche avec soutenance ou pas (le détail des coefficients affectés au rapport, à l'oral et à la note entreprise sera donnée directement à l'étudiant sans être détaillé dans les M3C niveau III de la formation)
S	Rapport de stage avec soutenance ou pas (le détail des coefficients affectés au rapport, à l'oral et à la note entreprise sera donnée directement à l'étudiant sans être détaillé dans les M3C niveau III de la formation)

Régime d'examen	
ECI	Contrôle Continu Intégral (niveau UE) car plus de trois notes à l'UE

O	45 minutes
E + O	2 h E + 20 mn O
E	3h
E	E1 = 1 h / E2 = 2h
E + O (rapport + soutenance)	
S (rapport + soutenance + note entreprise)	